Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

Une autre vie s'invente ici

Territoire reconnu Réserve de biosphère et Géoparc mondial Unesco

Délibération **2025CS06** du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Demande de financement pour les postes « eau et rivières » du Pôle ressources naturelles du Parc naturel régional du Luberon

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par mail ou par lettre du vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, se sont réunis sous la présidence de Mme Dominique SANTONI à la Maison du Parc du Luberon.

Le Quorum était atteint avec 64 votants :

- 34 délégués titulaires
- 7 suppléants
- 23 représentés

COLLEGE DES COMMUNES ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulair	es	Membres supplé	ants	Communes	Membres titulaires		Membres supplé	ants
ANSOUIS	M. CAVALIER	\boxtimes	D. VERKIN		JOUCAS	A. POZZO		O. LAUBRON	
APT	G. LETTERON	\boxtimes	E. NDIOUR		B. JOURDANS	M. BESTAGNO		B. VINCENT	
AUBENAS	R. PETIET		M. PASCAL		BASTIDONNE	J. DECUIGNIERES		V. MARTIN	
AURIBEAU	V. DEMEYERE	\boxtimes	R. CICERO		BRILLANNE	S. CAIRE	\boxtimes	C. RENARD	
BEAUMONT	G. PINGUET	\boxtimes	X. ROUMANIE		TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN		M. DOMEIZEL	
BONNIEUX	P. RAGOT	\boxtimes	C. CHEVALIER		LACOSTE	A. MORETTI		M. PAQUIN	\boxtimes
BUOUX	L. MORARD		R. LANDIER	\boxtimes	LAGARDE	S. FOUVET	\boxtimes	B. BONNET	
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX		G. JEAN		LAGNES	V. MILESI		J. GRANGIER	
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP		S. POURCEL		LAURIS	S. VANNEYRE		T. DERNIS	
CADENET	M. JAUBERT		V. BOISGARD	\boxtimes	BEAUMETTES	J. MACHEFER		E. PAGUET	
CASENEUVE	H. BLEUZEN				TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE		JL. DELPIANO	
CAVAILLON	P. COURTECUISSE	\boxtimes	JP. RIVET		LIMANS	C. MOSTEIRO		J. CHAUD	
CERESTE	P. FRIMAS	\boxtimes	D. ROQUES		LIOUX	T. GARCIN	\boxtimes	G. CLOP	
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE		MT. NEMROD		LOURMARIN	JP. PETTAVINO		A. LE BARON	
CORBIERES	JL. MIOLA		M. LE GENDRE		LURS	K. MASSE		J. LADET	
CUCURON	P. ANGELETTI	\boxtimes	T. BENOIT		MANOSQUE	V. PEISSON	\boxtimes	I. EL OUADGHIRI	
DAUPHIN	T. RICHARME		C. DENIS		MAUBEC	JF. DUBOIS		JL. BOQUIS	
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER		M. DALMASSO		MENERBES	P. MERLE		E. ARIAS	
GARGAS	L. GARCIA		C. MIETZKER		MERINDOL	M. SUEUR		S. KERMARREC	
GORDES	R. KITAEFF		R. FERRARI		MIRABEAU	L. DE LUZE		B. LABBAYE	
GOULT	M.CHABAUD		JC. DONGUY		MONTFURON	S. D'APUZZO		G. GUILLOT	
GRAMBOIS	A. FERETTI		G. MAZEL		MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN		M.GUIBERT	
MURS	C. NOLLET	\boxtimes	ME. PETIT DE LA RODIERE		ST MAIME	D. CHAMPOURLIER	\boxtimes		
NIOZELLES	J. PENSA		M. LAGRANGE		ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL	\boxtimes	L. BERTEL	
OPPEDE	JP. GERAULT		Y. POBES		ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE	\boxtimes	J RICHAUD	
OPPEDETTE	G. BALLIN		F. MORSEL	\boxtimes	ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME	\boxtimes	R. POCHET	

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 😝 📵 in • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

PERTUIS	V. BARDISA		V. LEGRAND	ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON		P. RIERA	
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA	\boxtimes	S. RAKOWITZ	ST PANTALEON	L. MILLE		A. GARRETA	
PIERRERUE	K. ROLANDO		A. GUERRINI	ST SATURNIN	G. LANDRIEU	\boxtimes	M. AUGIER	
PIERREVERT	B. BRIFFAULT		JP. FONTANA	SANNES	P. COPETE		B. BARNOUIN	
PUGET	A. HELL		A. JEAN	SIGONCE	M. BOTTERO	\boxtimes	J. BELZUNCE	
PUYVERT	Y. PRIMO		C. MOUREY	SIVERGUES	D. PESSEMESSE- HOLDOWICZ	\boxtimes	S. STEINLE	
REILLANNE	M. ANDLAUER		F. GERVAIS- BRIAND	VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO		J. REYNIER	
REVEST DES B	M. GASQUET	\boxtimes	J. MONTA	VIENS	V. DARGERY	\boxtimes	I. HOANG	
ROBION	M. NOUVEAU		A. LARGERON	VILLARS	P. EVEN	\boxtimes	M. VANEL	
ROUSSILLON	M. MALIVEL		L. TRIBOLLET	VILLELAURE	R. ROUZET		C. BERTON	\boxtimes
RUSTREL	AM. LOISON	\boxtimes	G. PEY	VILLEMUS	P. POURCIN		F. BERNINI	
SAIGNON	F. DUPOUX	\boxtimes	C. SLEK	VILLENEUVE	R. GIRAUD	\boxtimes	I. FILHOL	
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU		R. CERCIELLO	VOLX	C. GAY		P. DAUMAS	

Avaient donné pouvoir :

Madame

Michèle MALIVEL à Mickaël CAVALIER
Mireille SUEUR PINARD à Gaëlle LETTERON
Delphine CRESP à Viviane DARGERY
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Monique CHABAUD à Valérie PEISSON
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Béatrice TERRASSON à Michel GASQUET
Catherine GAY à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME

Monsieur

Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Michel BESTAGNO à Gaëlle LETTERON
ROLAND PETIET à Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre PETTAVINO à Patrick COURTECUISSE
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSE
Laurent GARCIA à Gilles LANDRIEU
Jacques DECUIGNIERES à Patrick PEYTHIEUX
Sergio ILOVAISKY à Valérie PEISSON
Jérôme PELLEGRIN à Marie-Elisabeth
CHRISOSTOME

Etaient excusés:

Madame

Karine MASSE (Lurs), Valérie BARDISA (Pertuis), Virginie LEGRAND (Pertuis)

Monsieur

Marc JAUBERT (Cadenet), Emmanuel LUTHRINGER (Forcalquier), Michel DALMASSO (Forcalquier), Alain FERETTI (Grambois), Vincent MARTIN (La Bastidonne), Serge VANNEYRE (Lauris), Eric PAGUET (Les Beaumettes), Jérémy CHAUD (Limans), Jean-François DUBOIS (Maubec), Jean-Louis BOQUIS (Maubec), Bernard BRIFFAULT (Pierrevert), Lionel TRIBOLLET (Roussillon), Richard ROUZET (Villelaure)

Etaient absents:

Madame

Camille DENIS (Dauphin), Bérangère LOISEL-MONTAGNE (Les Taillades), Yolande PRIMO (Puyvert), Marion BETOUL-ANDLAUER (Reillanne)

Monsieur

Sébastien TROUSSE (Cheval-Blanc), Jean-Luc MIOLA (Corbières), Thierry RICHARME (Dauphin), Richard KITAEFF (Gordes), Alessandro POZZO (Joucas), Sylvain D'APUZZO (Montfuron), Jacques PENSA (Niozelles), Kévin ROLANDO (Pierrerue), Antoine HEIL (Puget), Michel NOUVEAU (Robion), Georges FAUCOUNNEAU (Sainte-Tulle), Paul COPETE (Sannes), Pierre POURCIN (Villemus)

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX (VAUCLUSE), ETAIENT PRESENTS:

Membres titulaires	Membres suppléants		
Elisabeth AMOROS	Christian MOUNIER		
Suzanne BOUCHET	Marielle FABRE		
Florelle NOUGUIER	Nicolas HUMBERT		
Dominique SANTONI	Patrick MERLE		
Jean-François LOVISOLO	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS		
Noëlle TRINQUIER	Myriam SILEM		

Avaient donné pouvoir :

Madame

Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI

Monsieur

Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés

Madame

Suzanne BOUCHET

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX (ALPES DE HAUTE-PROVENCE), ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants		
Marion MAGNAN	\boxtimes	Michel DALMASSO		
Laurie SARDELLA		Jacques BRES		
Elisabeth JACQUES		Camille GALTIER		

Etaient absents

Madame

Laurie SARDELLA; Elisabeth JACQUES

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires	Membres suppléants Jean-Pierre SERRUS Anne CLAUDIUS-PETIT		
Christophe MADROLLE	Jean-Pierre SERRUS		
Jacqueline BOUYAC	Anne CLAUDIUS-PETIT		
Georges BOTELLA	Bénédicte MARTIN		
Jean-Pierre RICHARD	Ludovic PERNEY		
Jean AILLAUD	Claire ARAGONES		
Solange PONCHON	Georges CRISTIANI		
Cyril JUGLARET	Sylvaine DI CARO		
Christian GIRARD	Thierry D'AIGREMONT		
Valérie DELPECH	Bénédicte AUZANOT		

Avaient donné pouvoir

Madame Monsieur

Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD Georges BOTELLA à Jean AILLAUD

Etait excusée

Madame Solange PONCHON; Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents

Monsieur

Christophe MADROLLE; Cyril JUGLARET; Christian GIRARD; Valérie DELPECH

Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025 Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION **ETAIENT PRESENTS**:

EPCI	Membres titulaires	Membres suppléants			
CCPAL	Frédéric SACCO		Christian BELLOT		
COTELUB	Catherine SERRA		Jean-Marc BRABANT		
DLVA	Gilles MEGIS		Jérôme DUBOIS		
CCPFML	Christian CHIAPELLA		Nadine CURNIER		
LMV	Jean-Philippe RIVET		Claire ARAGONES	\boxtimes	
EPCI INVITES (sans voix délibérative)					
НРРВ	Jacques DEPIEDS				
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL				

Avaient donné pouvoir

Frédéric SACCO à Claire ARAGONES Gilles MEGIS à Claire ARAGONES

Etaient excusés

Madame

Catherine SERRA

Solange PONCHON Martine VASSAL

Monsieur

Christian CHIAPELLA

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)				
Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH			
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN			
Chambre d'agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE			
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU			
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETTO			
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU			
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA			
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA			
Conseil scientifique	Thierry TATONI			
SM d'Aménagement et de Valorisation Forestière 84				
SM d'Aménagement de la Vallée de la Durance				

INVITES				
SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES			
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL			
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI			
DREAL PACA	Sylvain RIVET			
TRESOR PUBLIC	Céline VENTURI			
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT			
CONSEIL REGIONAL	Jeanne BENIHYA-VERDE	\square		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN			
CONSEIL DEPARTEMENTAL DO VAOCLOSE	Lia CHEVALIER			
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Béatrice MAYEN	\boxtimes		
CONSEIL DEPARTEIVIENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Didier BERT			

Etaient excusés

Madame

Christine HACQUES Marie-Paule DEMIGUEL Céline VENTURI Céline HAYOT Carole TOUTAIN

Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025 Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Recu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009;

Vu les conventions signées entre le Parc naturel régional du Luberon et l'Agence de l'eau ;

Vu les aides du 12^{ème} Programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant la nécessité, pour le Parc naturel régional du Luberon, de poursuivre les missions d'animation et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage locaux, de définition de projets cohérents à l'échelle des bassins hydrographiques et de mise en œuvre d'actions coordonnées telle que le SAGE Calavon et le contrat de rivière ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel de travail de la mission « Eau et rivières » pour l'année 2025 :
 - Mission d'animation du SAGE Calavon et gestion concertée par bassin versant.
 - o Mission d'animation de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
 - Mission d'animation et de gestion des zones humides & milieux aquatiques
- **D'APPROUVER le** plan de financement suivant pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

Dépenses	Montant HT	Taux et montant d'aide Agence de l'Eau		Auto financement PNRL	
Mission animation SAGE Calavon et gestion concertée par bassin versant. 120 j	25 608 €	70% sur salaire x1,3	23 303 €	2 305 €	
Mission animation gestion ressources en eau (quantité et qualité). 226 j	46 855 €	70% sur salaire x1,3	42 638 €	4 217 €	
Mission milieux aquatiques et zones humides. 175 j	54 127 €	80% sur salaire x1,3	56 292 €	- 2165€	
Mission « ressource en eau » ; Maintenance courantomètre	3 000 €	70%	2 100 €	900€	
Mission « zones humides » Equipement piézomètre et petit matériel de terrain	3 500 €	80%	2 800 €	700€	
TOTAL	133 090 €		127 133 €	5 967 €	

- D'INSCRIRE les montants du plan de financement au budget principal 2025
- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'Eau au titre de son 12^{ème} programme d'aide
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer toutes les pièces utiles à la pleine exécution de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de

Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 084-258402346-20250204-2025CS06-DE

la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente Dominique SANTONI